

DOCUMENT N° 58

Recommandation sur l'organisation d'un espace économique francophone

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission de la coopération et du développement,

PROFONDÉMENT convaincue que l'objectif ultime de l'édification d'un espace économique francophone doit être d'abattre les barrières de la pauvreté, de l'inégalité et de l'injustice,

RAPPELANT l'intérêt et l'attachement qu'elle a démontrés depuis le Sommet de Québec en 1987 où elle présentait déjà la notion d'espace économique comme un projet porteur d'avenir pour la Francophonie,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Francophonie à faire de l'économie un domaine majeur de la coopération francophone afin que l'appauvrissement ne compromette pas les progrès réalisés dans le processus de démocratisation,

TENANT COMPTE de l'appel fait aux instances de la Francophonie par les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 2 au 4 décembre 1995, pour qu'elles engagent une réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone,

AYANT pris acte des principes généraux énoncés lors du Sommet de Maurice en 1993,

CONSTATANT par ailleurs que des obstacles importants s'opposent au développement d'un espace économique intégré,

RECOMMANDE à toutes les instances de la Francophonie d'articuler le développement d'un espace économique francophone sur :

- le respect de l'esprit de la Francophonie, qui s'est toujours caractérisée par une grande flexibilité des institutions et par des structures souples, discrètes et fondées sur la libre association,
- une approche réaliste visant une série de petites victoires significatives successives plutôt que des enjambées trop longues qui se termineraient dans l'échec,
- la sélection de quelques créneaux plus prometteurs afin de favoriser le développement d'espaces économiques sectoriels et de retenir dans un premier temps ce qui fait la spécificité première de la Francophonie, à savoir la langue et la culture,
- le maillage économique qui utiliserait l'espace francophone comme plate-forme offerte pour favoriser le développement des échanges commerciaux, industriels et technologiques entre partenaires privés et comme tremplin pour avoir accès au marché global,
- la circulation libre et rapide de l'information parmi le plus grand nombre possible de partenaires commerciaux potentiels,

RECOMMANDE que les gouvernements et les parlements des pays ayant le français en partage prennent, individuellement et collectivement, toutes les mesures en leur pouvoir, en vue :

- de soutenir les espaces économiques francophones existants, notamment le Forum francophone des affaires (FFA), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC),
- d'éliminer le plus rapidement possible les barrières s'opposant à la constitution d'un marché francophone des produits culturels et linguistiques,
- de faciliter la constitution d'un marché intérieur francophone des produits culturels et linguistiques,
- d'assurer rapidement la mise en place de moyens permettant la circulation libre et rapide de

l'information parmi le plus grand nombre possible de partenaires commerciaux potentiels de la Francophonie,

INVITE les autres commissions de l'AIPLF à se pencher sur les dimensions politiques et culturelles de la mise en place d'un marché francophone des produits culturels et linguistiques.